

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° S260FWA - Certificat Réalisation N° 3775573

Je soussignée, Guylène VERNET, agissant en qualité de Directrice Pôle Nucléaire de SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE DUNKERQUE, certifie que :

Monsieur Cyprien PERSYN

Entreprise : INTERIM QUALITE
59140 - DUNKERQUE

A réalisé l'action de formation

Radioprotection niveau 2 option RN

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : Faire respecter les procédures et les consignes spécifiques à la radioprotection pour intervenir en zone contrôlée y compris en zone orange et rouge
Expliquer simplement les concepts de base de la radioprotection sur un CNPE (RI, unités, DED, limites, DATE)
Faire le lien entre les risques radiologiques, les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire et les parades associées (EPI, EPC)
Expliquer à son équipe et appliquer le principe ALARA (dont le RTR) et la démarche de propreté radiologique
Respecter et faire respecter le suivi dosimétrique pour son chantier
Appliquer et faire respecter les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs
Se situer au sein de l'organisation et des acteurs de radioprotection sur un CNPE
Evaluer les conséquences du risque radiologique
Installer, maintenir et replier un chantier en zone contrôlée
Utiliser les principaux matériels de radioprotection

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **du lundi 27 au jeudi 30 juillet 2026**
et ce pour une durée de 28.00 heures (pas d'absence)
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Action de Formation**

Lieu : SFN - Agence de Dunkerque - ZI de Petite-Synthe - Avenue de la Gironde - 59640 DUNKERQUE - Tél : 03.28.22.70.70 -

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, nous allons prochainement déclarer votre participation à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dunkerque, le 30 juillet 2026

Guylène VERNET

Directrice Pôle Nucléaire

